

28 août 2015.

Message du Représentant Spécial du Secrétaire Général, adressé à l'ensemble du personnel de la MINUSMA sur les normes de conduite attendues d'eux, particulièrement portant sur l'Exploitation et Abus Sexuels

Chers membres du personnel et collègues de la MINUSMA,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre dévouement au sein de la MINUSMA au service de la Paix, de la Sécurité et de la Stabilité au Mali. Il arrive parfois et même souvent pour certains d'entre vous de travailler dans des conditions difficiles; la Mission apprécie à sa juste valeur vos efforts et votre professionnalisme.

Comme vous le savez, des incidents honteux d'exploitation et d'abus sexuels sont survenus dans le cadre d'opérations de maintien de la paix qui ont fortement retenu l'attention internationale. Je voudrais mettre l'accent sur votre devoir et votre responsabilité individuels et vous rappeler la nécessité de vous conformer aux normes de conduite les plus élevées en tout temps où que vous soyez dans la mission. Nous avons tous l'obligation de protéger les populations vulnérables du Mali. L'exploitation et les abus sexuels des communautés que nous avons la charge et le devoir de protéger et de servir constituera un échec grave de notre engagement envers ces populations.

Le Secrétaire Général a exprimé sa consternation, son inquiétude, voire sa colère et sa honte face aux récents rapports sur l'exploitation et les abus sexuels (EAS) de la part du personnel de maintien de la paix de l'ONU malgré l'existence de la politique de tolérance zéro de l'Organisation.

En tant que membres du personnel de la MINUSMA, cette politique nous concerne tous. Avec les récents cas d'exploitation et d'abus sexuels à la MINUSCA en République centrafricaine, le Secrétaire Général a réitéré son refus absolu de tout acte de conduite prohibée de la part du personnel de maintien de la paix. Il a affirmé qu'il ne tolérera aucune action qui aurait pour effet de substituer par la peur, la confiance de la population locale envers le personnel de maintien de la paix. En outre, il a clairement réaffirmé sa volonté

de voir toute allégation de mauvaise conduite faire l'objet d'enquêtes approfondies et immédiates et de sanctions appropriées en cas de besoin.

L'exploitation et les abus sexuels n'ont pas de place au sein des Nations Unies qui se veut une organisation où les droits des femmes et des enfants à travers le monde scrupuleusement et constamment défendus. Le Secrétaire Général a également donné la priorité à la formation continue du personnel de maintien de la paix en vue d'éradiquer ces pratiques, en insistant sur la nécessité de la prise de conscience des responsabilités individuelles et collectives à travers la chaîne de commandement.

Pour ma part, je tiens à réaffirmer que la mauvaise conduite d'où qu'elle advienne affecte et concerne l'ensemble du personnel de maintien de la paix où qu'il soit. Nous constatons à quel point les cas survenus dans d'autres missions affectent notre réputation en tant que Nations Unies. La MINUSMA n'est pas exempte. Le devoir de maintenir les normes de conduite les plus élevées ainsi que la responsabilité de rapporter les actes de mauvaise conduite constatés nous incombe à tous. Je vous rappelle donc et vous prie d'assumer ce devoir et cette responsabilité. Vous devez non seulement vous conformer à ces normes de conduite, mais aussi vous assurer que vos collègues de travail s'y conforment également. Ne pas rapporter un acte de mauvaise conduite constitue en soi une mauvaise conduite. Les personnes impliquées seront tenues responsables. Je vous donne l'assurance que toutes les allégations feront l'objet d'enquêtes approfondies. Les coupables seront sévèrement punis.

En effet, de tels actes, quelle que soit la forme qu'ils prennent, constituent des actes prohibés graves et donc passibles de mesures disciplinaires, allant jusqu'au licenciement sommaire.

Ceci étant dit et, bien qu'il y ait eu une baisse du nombre d'allégations de mauvaise conduite rapportées depuis la création de la MINUSMA, nous demeurons vigilants et sommes déterminés à travailler collectivement pour mettre fin à toutes formes de mauvaise conduite.

Nous allons renforcer les activités préventives, notamment à travers les campagnes de sensibilisation des personnels de la MINUSMA civils, militaires et police.

Je vous rappelle votre obligation de participer à l'ensemble des formations et campagnes de sensibilisation sur la conduite et la discipline. C'est à travers votre pleine participation à ces formations que vous serez informés de vos devoirs et de vos responsabilités. Le personnel de Conduite et Discipline est compétent, disponible et prêt à faciliter votre information. Tous les chefs de Section et d'Unité doivent permettre au personnel sous leur supervision de prendre part à ces formations obligatoires. Sans formation systématique et continue, nous ne pourrions pas éradiquer la mauvaise conduite. Nous ne pouvons pas non plus permettre que nos efforts et nos sacrifices au service de la paix soient torpillés par de tels actes.

En définitive, je voudrais mettre l'accent sur le fait que l'ensemble du personnel a l'obligation de créer et maintenir un environnement propice à prévenir et à éviter des comportements susceptibles d'aboutir à des cas d'exploitation et d'abus sexuels. Les dirigeants, superviseurs et gestionnaires à tous les niveaux ont la responsabilité particulièrement de soutenir et promouvoir un tel environnement en veillant à l'équilibre et l'harmonie au sein des équipes autant qu'au respect du cycle de congés et de repos en dehors de la Mission de préférence auprès des familles.

Une fois encore je rappelle qu'en tant que membres du personnel de maintien de la paix, nous devons tous contribuer au maintien des normes de conduite les plus élevées et protéger les populations vulnérables du pays. Je sais que nous devons donner le meilleur exemple et c'est la raison pour laquelle je compte sur chacun de vous pour atteindre nos nobles objectifs.

Cordialement,

RSSG/MINUSMA